

LES « TROPHEES DE L'INSERTION HANDI-CAP 42 »

DOSSIER DE PRESENTATION

L'OBJECTIF DE L'OPERATION

Le **Club Handi-Loire-Entreprises** organise en partenariat avec le **Groupe Casino** les 1ers Trophées de l'Insertion. Leur objet est de valoriser l'action des entreprises du département et de sensibiliser l'ensemble des entreprises à l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Ils seront remis le lundi 26 mai 2008 et récompenseront les entreprises ayant mené une action significative dans le domaine de l'emploi des travailleurs handicapés.

L'ORGANISATION DES TROPHEES

Toutes les entreprises (petites ou grandes) qui ont, entre 2005 et 2007, accueilli, formé ou maintenu dans l'emploi un ou plusieurs travailleurs handicapés, que l'entreprise soit ou non assujettie à l'obligation d'emploi des personnes handicapées issue de la loi du 10 juillet 1987 peuvent déposer un dossier de candidature.

L'appel à candidature est lancé par le Club Handi-Loire-Entreprises en partenariat avec le Groupe Casino, les branches professionnelles et les partenaires de l'emploi des personnes handicapées du département.

LA SELECTION

Les critères de sélection prendront en compte :

- la motivation et les efforts de la direction de l'entreprise,
- l'innovation de l'action, le degré du handicap,
- l'implication de l'entreprise (de la hiérarchie),
- Le degré de partenariat,
- le pourcentage de personnes handicapées par rapport à l'effectif global de l'entreprise,
- le profil de la personne handicapée.

La sélection s'opèrera sur les situations les plus marquantes en fonction de ces différents critères.

LES CATEGORIES DE TROPHEES

3 types d'actions seront récompensés :

- Politique d'embauche de travailleurs handicapés,
- Maintien dans l'emploi de salariés devenus handicapés,
- Actions menées en faveur de jeunes handicapés (recrutement, formation).

LES TROPHEES

Les dossiers devront être suffisamment détaillés pour pouvoir analyser les efforts et les réalisations des entreprises candidates.

Le jury retiendra 3 dossiers par catégories de trophées et désignera un lauréat. La présidence du jury sera assurée par Patrick BOUCHET, Président du Club Handi-Loire-Entreprises.

Un prix spécial du jury sera remis pour une action particulièrement innovante.

Les quatre lauréats recevront chacun un trophée. **Les lauréats feront l'objet d'un reportage vidéo, qui sera diffusé lors de la remise des trophées.**

Les trophées seront remis lors d'une rencontre officielle organisée le lundi 26 mai 2008 de 17h30 à 19h30 au siège du Groupe Casino.

INFORMATIONS

Pour toute précision, Raphaël VENET – Responsable du Club Handi-Loire-Entreprises est chargé de l'organisation de cette manifestation et vous pouvez le contacter au 04 77 93 78 06 ou 06 76 38 53 54.

E-mail : rvenet@citedesentreprises.org

A propos du Club Handi – Loire – Entreprises :

Le Club Handi – Loire – Entreprises a été créé en 2004 par le MEDEF Loire, avec le soutien financier de l'AGEFIPH. Il regroupe 55 entreprises, petites et grandes, de tous secteurs d'activités : métallurgie, agroalimentaire, chimie, services, santé..... Le club constitue un réseau d'informations, d'échanges, d'actions et de partage d'expériences pour la mise en œuvre de politiques d'emploi en direction des personnes handicapées ouvert à toutes les entreprises privées du département.